



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'UN CONVOI FUNEBRE
PLACE DU MARQUIS DE BARONCELLI**

N ° ARR2020_035

Le maire de Calvisson (Gard),
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté municipal ARR2016_114 du 09 décembre 2016,
Vu la demande des Pompes funèbres « Camarguaises » d'organiser un convoi funèbre depuis l'église située place du Marquis de Baroncelli jusqu'au cimetière, le mercredi 6 mai 2020 entre 11h30 et 11h45,
Considérant dès lors qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à cette occasion,

ARRETE

Article 1 : Les Pompes funèbres «Camarguaises » sont autorisées à organiser un convoi funèbre depuis l'église située place du Marquis de Baroncelli jusqu'au cimetière, le mercredi 6 mai 2020 entre 11h30 et 11h45,

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules à moteurs seront interdits le mercredi 6 mai 2020 entre 11h30 et 11h45,
sur les rues suivantes :

- Rue du foyer,
- Route de la Cave
- Rue Jean Jaurès de l'angle avec la route de la Cave à l'entrée du Cimetière

Article 3 : la directrice générale des services, la brigade de gendarmerie, la police municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis à :

- M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Calvisson.
- La police municipale.
- Le pétitionnaire

Fait à Calvisson, le cinq mai deux mille vingt.

Le maire
André SAUZEDE

